



Quiz secondaire n°1 - La Déclaration universelle des droits de l'homme et les droits de l'enfant

Les quiz proposés peuvent être utilisés sur des stands organisés dans l'école lors de journées citoyennes par exemple ou bien en classe comme introduction au thème des droits humains ou pour contrôler des connaissances en fin de leçon.

Si ces quiz sont utilisés en classe, nous vous proposons de choisir un quiz qui vous semble le plus pertinent pour votre classe et de diviser la classe en petits groupes.

Différentes façons d'utiliser le quiz

Option 1

1. Travail en sous-groupe

Diviser la classe en sous-groupes. Distribuer un exemplaire du quiz à chaque sous-groupe.

Au sein de chaque groupe, demander aux élèves de se consulter pour répondre aux questions du quiz.

2. Mise en commun

Les réponses sont discutées avec toute la classe. Présenter les solutions à l'ensemble de la classe. Les éventuelles questions et problèmes de compréhension peuvent être abordés à ce moment-là.

Option 2

Faire le quiz sous forme de concours entre les différents groupes et motiver chaque groupe à argumenter sa réponse pour gagner ou non un point.

Option 3

Rendre le quiz physique. Diviser la classe en quatre zones (dans les quatre coins de la salle par exemple). Chaque zone correspond à une lettre (a, b, c, d). Poser les questions à haute voix ; les groupes disposent d'un temps limité pour choisir ensemble quelle est la bonne réponse et se déplacer dans la zone correspondante. Cette variante est aussi faisable individuellement.

Éléments de réponses

1. a - Le principe de l'universalité des droits humains est la pierre angulaire de la législation internationale des droits de l'homme.

2. b - Après la Seconde Guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale jura de ne plus jamais laisser se produire des atrocités comme celles

commises pendant ce conflit. On décida de se mettre d'accord sur une liste de droits considérés comme tellement important qu'ils devaient être garantis pour chaque personne, en tout lieu et en tout temps : la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

3. b - C'est par une Résolution que l'Assemblée générale des Nations Unies adopta la Déclaration universelle des droits de l'homme, à Paris, au Palais de Chaillot. Le texte tout entier de la DUDH a été composé en moins de deux ans. À une époque où le monde était divisé entre le Bloc de l'Est et celui de l'Occident, trouver un terrain d'entente sur ce qui devait constituer l'essence de ce document fut une tâche colossale.

4. c - Le droit au travail implique que chacun est libre de choisir son travail, mais pas qu'il obtiendra forcément le job de ses rêves.

5. c - Elle a été signée par tous les pays membres des Nations Unies et ratifiée par tous, sauf un.

6. b - Les États-Unis.

7. a - L'art. 23 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant prévoit (CDE) « le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier », « l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ».

8. b - Effectivement, en 1948, il n'y avait pas encore de smartphones. Mais ce qui compte ici, c'est qu'il ne s'agit pas d'un besoin fondamental.

9. d - Aucun État ne peut prétendre qu'il respecte l'ensemble des droits humains de toutes les personnes qui se trouvent dans sa sphère d'influence. Les États violent les droits humains de manière directe en agissant mais également de manière indirecte en n'agissant pas. Autrement dit, une abstention d'un État peut aussi conduire à une violation d'un droit humain. Par exemple, lorsqu'un

État ne sanctionne pas les violences commises entre personnes privées il viole son obligation de protéger les droits humains. En effet, les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les violations commises par des personnes privées. En Belgique, par exemple, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes n'est pas encore respectée.

10. toutes les réponses sont correctes.

11. toutes les réponses sont correctes.

12. b - L'art. 31 de la CDE prévoit « le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

13. b - Certains droits humains peuvent être limités, à plusieurs conditions. La limitation doit être prévue par une loi, elle doit être nécessaire dans une société démocratique et proportionnée au but recherché. Il est donc possible de restreindre, par exemple, la liberté d'expression, la liberté d'association, le droit à la vie, le droit au respect de la vie privée. Il existe trois droits à la fois absolus et non dérogeables : l'interdiction de la torture, l'interdiction de l'esclavage et le principe de légalité des délits et des peines. Ces trois droits ne peuvent souffrir d'aucune limitation !

14. b - Les droits humains s'appliquent à tout être humain, quel que soit sa nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition. Ainsi, tu ne perds pas tes droits si tu déménages dans un autre pays. Néanmoins, leur exercice est encadré. Par exemple, la libre circulation peut être limitée si un tribunal reconnaît la personne coupable d'un crime.

15. b - Les droits humains continuent de susciter de nombreux débats. Pour pouvoir participer aux débats, c'est bien de les connaître, d'autant plus qu'ils appartiennent à tout le monde.

Quiz

1. Les droits humains ont été instaurés pour que

- A. tous les êtres humains soient respectés et traités avec égalité.
- B. tous les hommes soient respectés et traités avec égalité.
- C. tous les adultes soient respectés et traités avec égalité.
- D. toutes les européennes soient respectées et traitées avec égalité.

2. En quelle année, plusieurs pays se sont-ils mis d'accord pour la première fois sur l'idée qu'il fallait instaurer des droits humains ?

- A. en 1789, à la Révolution française.
- B. en 1948, après la Seconde Guerre mondiale.
- C. en 2000, au commencement du nouveau millénaire.
- D. en 2012, après le début des affrontements en Syrie.

3. Qui a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

- A. le Conseil fédéral belge.
- B. l'Assemblée générale des Nations Unies.
- C. le Conseil de l'Union européenne.
- D. le Président des États-Unis avec la majorité des $\frac{2}{3}$ des sénateurs.

4. Quel droit humain n'existe pas ?

- A. le droit à la vie.
- B. le droit à l'alimentation.
- C. le droit au job de ses rêves.
- D. le droit à avoir sa propre opinion.

5. Combien de pays ont ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ?

- A. 20.
- B. 117.
- C. 193.
- D. 250.

6. Parmi ces États, lequel n'a pas ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ?

- A. La Belgique
- B. Les États-Unis
- C. Le Nigéria
- D. L'Afghanistan

7. D'après cette Convention, le droit à l'éducation implique

- A. que l'école primaire est gratuite et obligatoire pour tous les enfants.
- B. que tous les élèves peuvent fréquenter l'enseignement secondaire, quelles que soient leurs notes.
- C. que tu peux aller à l'école seulement quand tu en as envie.
- D. que les enfants réfugiés ont le droit d'aller à l'école.

8. Pourquoi n'y-a-t-il pas de droit au smartphone ?

- A. parce qu'on ne peut pas produire autant de smartphones qu'il y a d'êtres humains.
- B. parce qu'on n'a pas besoin d'un smartphone pour vivre sainement, librement et en sécurité. Ce n'est pas un besoin fondamental.
- C. parce que le smartphone n'avait pas encore été inventé quand les droits humains ont été instaurés.
- D. parce qu'on ne sait toujours pas si les ondes des portables sont mauvaises pour la santé.

9. Dans quelles régions du monde les droits humains sont-ils bafoués ?

- A. uniquement dans les pays non européens.
- B. partout sauf aux États-Unis et en Europe.
- C. uniquement dans les pays où la population n'a pas le droit de vote.
- D. partout dans le monde et aussi en Belgique.

10. Qui peut contribuer à protéger les droits humains ?

- A. les hommes et les femmes politiques.
- B. les juges.
- C. la police.
- D. toi, tes amis et ta famille.

11. Pourquoi les droits humains sont-ils bafoués ?

- A. des violences et des injustices se produisent souvent sans qu'on y prête attention.
- B. de nombreuses personnes ne savent pas qu'elles peuvent se défendre, ni comment le faire.
- C. pour certaines personnes ou organisations, il est plus important de défendre ses propres intérêts plutôt que de respecter les droits humains.

12. Le droit au repos et aux loisirs implique que

- A. tu peux quitter l'école quand tu en as envie.
- B. ton emploi du temps comprend des pauses régulières et des jours de congé.
- C. tu ne peux pas effectuer de tâches ménagères.
- D. tu n'es pas obligé de faire tes devoirs.

13. Les droits humains ont-ils des limites ?

- A. non, les droits humains sont absolus, ils ne peuvent pas donner lieu à des restrictions ou limitations.
- B. oui, certains droits humains sont non-absolus, ils peuvent être limités si nécessaire, notamment pour protéger les droits et libertés d'autrui.

14. Peut-on te limiter l'exercice d'un droit humain ?

- A. oui, si je déménage dans un autre pays.
- B. oui, si je suis condamnée à une peine de prison.
- C. non, j'aurai des droits humains aussi longtemps que je vivrai. Personne ne peut me les enlever.

15. Dois-je obligatoirement estimer que les droits humains sont une bonne chose ?

- A. oui, car tout le monde est d'accord sur ça.
- B. non, personne ne peut te dicter ce que tu dois penser. Réfléchis aux droits humains et forge-toi ta propre opinion.